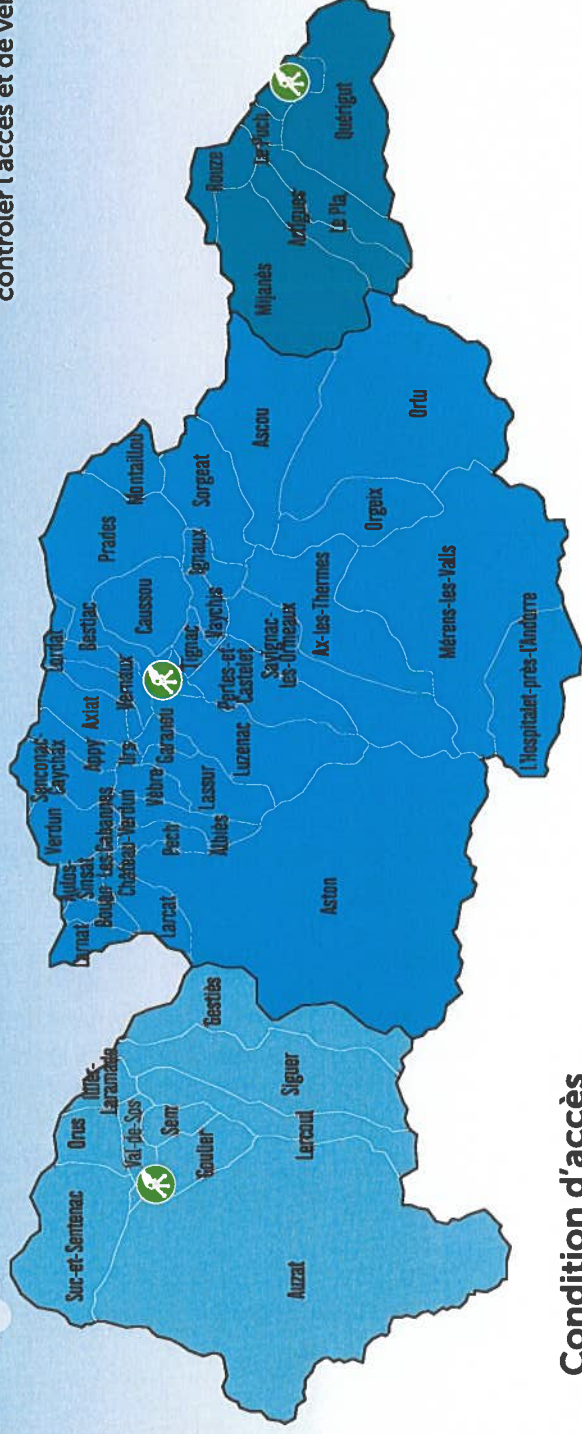


LES DÉCHÈTERIES

de la Communauté de communes de la Haute Ariège



Bonne conduite

L'agent de déchèterie a pour rôle de vous accueillir, vous conseiller et vous orienter vers les bennes et les conteneurs appropriés. Il est aussi chargé de contrôler l'accès et de veiller à la sécurité des usagers et du site.



Quelques conseils et règles à respecter lors de votre visite

- Préparez votre venue, séparez vos déchets par catégorie avant de les charger dans votre véhicule
- À chaque passage : présentez votre badge nominatif
- Respectez les consignes données par l'agent de déchèterie
- Laissez le site propre après votre passage
- Restez courtois envers l'agent de déchèterie et les autres usagers.

Pour obtenir votre carte

Il vous suffit, lors de votre première visite en déchèterie, de présenter un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois et de la carte grise des véhicules du foyer.
Il ne sera délivré qu'une seule carte par foyer, mais plusieurs numéros de plaques d'immatriculation (de véhicules rattachés au même foyer) peuvent figurer sur la carte.

En cas de perte, vol ou destruction de la carte d'accès, le titulaire peut faire une nouvelle demande par mail à reduisonsnosdechets@cc-hauteariege.fr



Condition d'accès

L'accès aux déchèteries est **gratuit** pour les particuliers domiciliés en Haute Ariège et s'effectue avec un **badge nominatif** qui doit être présenté au gardien à chaque passage.

Attention, si vous vous présentez sans votre carte d'accès, l'entrée en déchèterie pourra vous être refusée.

Pour les professionnels, l'accès aux déchèteries est autorisé uniquement aux artisans, commerçants, entreprises et associations domiciliés sur le territoire de la Haute Ariège.

Les professionnels devront s'acquitter de la redevance de dépôt suivant le barème fixé par la collectivité en fonction du coût d'élimination et du traitement du déchet. La grille tarifaire est affichée en déchèterie.

Toute personne se présentant sur les déchèteries est tenue de respecter le règlement intérieur consultable sur le site www.cc-hauteariege.fr ou en déchèterie.